

SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt, le trois décembre à neuf heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni au Palais des Congrès à Mazamet, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

27 novembre 2020

Date d'affichage :

27 novembre 2020

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 03122020 / 4.2**Nombre de voix délibératives :**

49 (délibérations n° 1 à n° 4.4)

46 (délibération n° 4.7)

Membres titulaires présents : 44 (délibérations n°1 à n°4.4) 41 (délibération n°4.7)

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM (délibérations n°1 à n° 4.6), Alex DE NARDI (délibérations n°1 à n° 4.4), Jean-Luc ESPITALIER, Saïda FAKIR, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD (pouvoir de Gaëtan GÖBBELS), Patrice JACQUET, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Jean ESQUERRE), Marc MADERN, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Noël MEYSSONNIER, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD (pouvoir de Daniel MAYNADIER), Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT (délibérations n°1 à n° 4.6), Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX

Membre titulaire absent et suppléé : 1 (délibérations n°1 à n°4.7)

Marc MONTAGNÉ, (représenté par José GALLIZO)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4 (délibérations n°1 à n°4.7)

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir à Alain ASTIE), Jean ESQUERRE (pouvoir à Nicolas LEROUX), Gaëtan GÖBBELS (pouvoir à Frédéric ICHARD), Daniel MAYNADIER (pouvoir à Henri REYJAUD)

Membres titulaires excusés : 11 (délibérations n°1 à n°4.4) 14 (délibération n°4.7)

Michel BUFFEL, Vincent COLOM (délibération n° 4.7), Elian COMENT, Alex DE NARDI (points d'information n° 4.5 et 4.6 et délibérations n°4.7), Nicole ECHEVERRIA, Pierre ESCANDE, Sylvain FERNANDEZ, Emile GOZE, Joël IMBERT, Alain LEMONNIER, Olindo VIVAN, Frédéric JOURDE, Jean-Paul RAYSSAC, Jacques SALVETAT (délibération n° 4.7)

Objet : Représentants à l'AVERE Occitanie

Monsieur le Président rappelle que le SDET a adhéré à l'association Avere Midi-Pyrénées en avril 2015.

Dénommée aujourd'hui Avere Occitanie, elle est l'association régionale de référence dans l'Occitanie sur la mobilité électrique.

Il précise que cette dernière a pour vocation de favoriser, promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides rechargeables et dont l'objectif est de créer un écosystème favorable au développement de la mobilité électrique en tant que mode de transport alternatif.

En considérant le rôle essentiel que joue le SDET dans le développement local de la mobilité électrique, Monsieur le Président propose de représenter le syndicat en sa personne au sein de l'association AVERE Occitanie.

Monsieur le Président propose également de désigner parmi les membres du Conseil syndical deux conseillers pour le seconder au sein du conseil d'administration de l'Avere Occitanie en cas d'empêchement de ce dernier.

M. Nicolas LEROUX et de M. Frédéric ICHARD se déclarent candidats afin de représenter le SDET au sein de l'association AVERE Occitanie par délégation du Président du SDET en cas d'empêchement de ce dernier.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Désigne** Monsieur **Alain ASTIE**, pour représenter le SDET au sein du conseil d'administration de l'association AVERE Occitanie
- **Accepte** que **Nicolas LEROUX** et **Frédéric ICHARD** représentent la collectivité au sein du conseil d'administration de l'AVERE Occitanie, par délégation du Président du SDET en cas d'empêchement de ce dernier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, le 3 décembre 2020

**Le Président,
M. Alain ASTIE**

